

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 26 OCTOBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30.07.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. Mazet, Vice-Président en date du 23.03.2021 ;
- Vu l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la Construction d'une Station d'épuration type « filtres plantés de roseaux » aux Guérins ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition variante de la société ABRACHY (05130 TALLARD) est apparue comme économiquement intéressante pour la Collectivité.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché de travaux à procédure adaptée pour la Construction d'une Station d'épuration type « filtres plantés de roseaux » aux Guérins à SIGOYER, de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE, avec la société ABRACHY (05130 TALLARD).

Article 2 :

Le présent marché est conclu selon un montant global et forfaitaire de 315 957,37 € HT. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget assainissement.

Article 3 :

Les délais commenceront à courir à compter de la date de réception de l'Ordre de service ;

Les délais sont fixés comme suit :

- 5 semaines pour la période de préparation, dont 2 pour les visas
- 12 semaines pour les travaux

Et pour les périodes post-travaux ci-après :

- 2 semaines pour la mise au point
- 2 semaines pour la mise en régime
- 3 semaines pour la période d'observation

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur de l'Eau et l'Assainissement sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 26 octobre 2022

Le Vice-président



Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 9.11.2022
Publié ou notifié le : 9.11.2022

